

Memoire

Pour Gabriel De la Vigne ancien
Capitaine de Milice au Cul de sac françois
Isle Martinique.

La Vigne

L'attention qu'ont toujours eu nos Roys à
recompenser par des marques d'honneur qui passent à la
postérité ceux de leurs Sujets qui se distinguent par leur Vertu
Soit dans la profession des armes ou dans les autres Emplois
qui leur sont confiés pour le Service de Sa Majesté, —
auroit le s^r. De la Vigne à Représenter ceux qui ont été
rendus dans L'Isle Martinique, soit par M^r. Pierre
De la Vigne Avocat au Parlement de Paris son pere, soit
par luy même depuis un tems tres considerable.

Au mois de May 1656. Les Directeurs de la Compagnie
de la France Meridionale trouuans qu'il étoit nécessaire de
commettre et députer une personne d'expérience pour auoir
une principale conduitté et direction de tout ce qui regardoit
le Voyage et l'Etablissement de la Colonie aux lieux
concedés par Sa Majesté et de tout ce qui concernoit cette
Entreprise, Elle jeta les yeux sur le feu s^r. De la Vigne
qui Exerçoit alois avec applaudissement la profession
d'Avocat au Parlement de Paris et dont la probité & la

prudence luy estoit convenue et luy donna tout pouvoir pour faire l'Etablissement de la Colonie, donner tous les ordres nécessaires, faire tous traités, alliances, & confederations qu'il jugeroit convenables, Etablir l'ordre qu'il trouveroit a propos tant a la Martinique qu'en terre ferme Et ailleurs pour l'Execution du dessein de la Compagnie, Reconnoître et concerter avec Le s.^r De S.^t Michel Gouverneur en terre ferme et autres personnes du conseil le lieu de l'Etablissement de la dite Colonie les fortifications qui y convenoient, et la placer le plus avantageusement que faire se pouvoit.

Muni de ce pouvoir, et flatté de l'Espérance d'une recompense semblable a celles qui avoient été promises par Louis xiiij. a ceux qui Etablissoient des Colonies dans l'Amerique, Le s.^r De la Vigne abandonna une profession Honorable et dans la quelle il pouvoit se distinguer, pour se transporter a la Martinique et exécuter sa Commission.

Les premieres démarches furent si avantageuses a la Compagnie, que Les Seigneurs de la France Meridionale pour la concession du Roy ayant jugé a propos pour le bien du service d'y Etablir un conseil pour juger et terminer tous les differens qui pouvoient naître entre les françois habitans ou Negocians au d.^e pays,

faire rendre compte de leur administration tant au S.
Michel d'Edencours Lieutenant general qu'à tous
autres officiers Etablis par provision, et distribuer En
Dix Compagnies tous les françois qui se trouveroient
sur les lieux de l'Etablissement et ayant mûrement
pensé a qui on pourroit confier un Employ de cette
Consequence, Ils crurent ne pouvoir faire choix d'une
personne qui s'en acquitât plus dignement que Le S.
De la Vigne.

DANS cette Vie ils luy accorderent leurs lettres
Le p.^{re} Juillet 1657. par lesquelles ils le constituerent
Commissaire General avec plein pouvoir d'Etablir au
pays de la France Meridionale un conseil pour vider
et terminer tous les differens nés et a naître Entre les
françois du Pays, faire cesser toutes les fonctions tant
du Lieutenant general que des autres officiers, Entendre
toutes les plaintes et accusations que les habitants du
pays pourroient former contreux, faire toutes les Enquestes
Informations et confrontations nécessaires pour
parvenir a l'absolution ou condamnation de ceux qui seroient
accusés jusqu'a jugement définitif, faire exécuter les
Sentences sans delay et distribuer tous les habitants
en dix Compagnies.

La Conduite Du S.^r De la Vigne répondit
aux esperances qu'on en avoit conçues: Car L'Isle
Martinique ayant été agitée de divers mouvemens —
et les Officiers de la Case du Lillois ayant fait leur
possible pour appaiser la premiere Révolte et n'ayant
pû réussir dans leur Entreprise, Les^s. De la Vigne
par des sages remontrances arrêta le peuple, le remit
en son deuoir, luy fit poser les armes et l'obligea à
demander pardon au General.

Dans la suite les Nommez Peinerille, —
Sigally et consors appuyez de plusieurs habitans du
quartier du Prescheur ayant excités de Nouveaux
désordres qui mirent toute L'Isle à deux doigts de sa
ruine, il n'y eût personne de qui le S.^r De Goursola.E
qui Exerçoit alors la charge de Lieutenant General,
fut plus puissamment assisté que du S.^r De la Vigne
qui ne l'abandonna jamais, et s'y comporta comme
en toutes autres occasions en homme de bien et d'honneur
pour Le Service du Roy.

Le S.^r Gabriel De la Vigne Instruit par
l'exemple de son pere, n'a pas dégénéré de son
attachement pour Le Service de Sa Majesté —
il a donné des marques de sa bonne Conduite et de sa

Valeur dans toutes les occasions où il s'est trouvé —
soit pour la deffense des Isles françoises, soit dans
l'Expedition de L'isle de Tabago, soit dans celle de L'isle
de S. Eustache Lors que les Anglois vinrent attaquer
L'isle de la Martinique où il fut un des premiers qui
força la Tranchée dans l'ance des Interlopes et où il se
Comporta avec toute la Valeur possible.

Mais si dans les occasions de Guerre il s'est
toujours distingué des habitans de L'Isle par sa Valeur
et sa bonne conduite, on doit regarder parmi Les
services qu'il a rendu a Sa Majesté comme un des
plus considerables, L'Etablissement du Cul de Sac
françois, Robert, Rozeaux, fregattes, Simon,
Sanssoucis, Vauclin, et Maccabours où a son Exemple
et où sous son Commandement plusieurs Habitans
se sont établis, ce que personne n'avoit osé l'entreprendre
a cause des risques de la Mer et de la difficulté de se
chemins, En sorte qu'on paye d'ores forme a present
les quartiers les plus considerables de L'Isle par
l'Etablissement de trois Compagnies d'Infanterie, Deux
Compagnies de Cavalerie, deux De Grenadiers,
Trois Bourgs, Deux Batteries, deux ports, soixante
Muceries roulantes, plus de cent Cacaoyers, et une
grande quantité de faiseurs de Cotton.

A quoy on peut adjoindre que par sa Vertu
et sa pieté il a Edifié tous les habitans des quartiers
qu'il a fréquenté, et par sa Charité il a toujours soulagé
les pauvres, particulièrement depuis la mortalité des
Cacaos qui a mis nombre d'habitans hors d'Est de
subsister, Ensorte que sans la distribution de plus de
100. barils de Viande et d'autres choses nécessaires a
la Vie qu'il a fait faire a tous ceux qui se sont trouvez
dans l'indigence et chez les quels il s'est transporté, Le
quartier du sul de Sac François Luy des plus
florissans de L'Isle auroit esté entièrement ruiné.

Et attachement au Service du Roy ne s'est pas
borné dans la personne des S. De la Vigne pere et
fils: Car le feu S. Turpin oncle de Gabriel de la Vigne
a tenu Le Siege de la jurisdiction de L'Isle pendant
plus de Vingt années, et s'est acquis la réputation de
juge tres intégre.

Le feu S. Jean De la Vigne fils de Gabriel
avocat au Parlement est mort revêtu de la charge
de Lieutenant de la Jurisdiction qu'il a Exercé
avec un applaudissement General.

Enfin les Infirmités du s. Gabriel De la Vigne l'ayant engagé à donner sa démission de la Compagnie de Milice, non seulement son fils en a été pourvu, mais il a encore mis trois de ses Enfans dans le Service, Dont deux sont Capitaines, L'un d'Infanterie, l'autre de Cavalerie, et le 3.^e est Lieutenant; Mais malgré son grand âge il ne laisse pas de servir très Utilement dans son quartier par ses Conseils, son bon Exemple, et sa fermeté dans le Commandement pour le Service de Sa Majesté.

Des Services si longs et si Importants donnent lieu au s. Gabriel De la Vigne d'Espérer la Recompense promise à ceux qui en rendent de semblables ou qui contribuent aux Etablissements des Colonies, et que Sa Majesté voudra bien luy accorder des Lettres de Noblesse pour luy et sa postérité née et à naître en légitime mariage, Comme elle a eu la bonté d'en accorder à Ceux qui ont rendus de pareils Services. /.